

Projet contributif d'art au Jardin



Nom:

De l'art au Jardin de Margot

Objet:

Que les familles et les enfants de Mareil-Marly expriment leur créativité en fabriquant une oeuvre d'art modeste et l'offrent au Jardin de Margot (situé juste derrière la gare, chemin des Mares à Mareil-Marly).

Objectifs :

- animer et donner à voir le jardin
- faire (sou)rire
- donner envie de se promener dans cette sente tranquille au coeur du village et voir ce qui se passe dedans
- renforcer l'attachement des habitant.e.s au jardin

Qui peut participer :

Toute famille, enfant, adulte, association, entreprise, résidant à Mareil-Marly ou dans une commune limitrophe.

Principe :

Créer une oeuvre d'art ou d'artisanat qui sera mise en scène dans le Jardin de Margot*.

Idées : **sculptures** (avec tout type de matériaux, y compris végétales et recyclées), **poteries**, **épouvantails** (classique ou revisité sous forme fantaisiste avec différents matériaux), **patchwork de tissus**, **éolienne artistique**, **attrape-rêve...**

** l'association se garde le droit d'utiliser ou non les oeuvres proposées*

Date limite : jusqu'au 21 Juin 2020

Déroulement, règles de participation :

1- Chacun.e fait son oeuvre à la maison, avec ses propres moyens et informe l'association de sa participation à l'adresse mail suivante :

lesvergersdemareil@gmail.com

2- Les oeuvres seront **déposées à l'entrée du Jardin de Margot**, chemin des Mares après avoir pris RV au 06 63 03 89 35(Nadia) ou 06 89 20 03 80 (Catherine R)

Chaque participant.e doit donner un nom à l'oeuvre et préciser le nom du/des participant.e.s et les inscrire sur les oeuvres ou bien envoyer les informations sur le mail: lesvergersdemareil@gmail.com

3- L'annonce du projet sera faite sur les panneaux associatifs de la commune de Mareil-Marly et envoyée par mail aux adhérent.e.s de l'association Les Vergers de Mareil.

4- L'installation dans le jardin sera faite par les membres de l'association Les Vergers de Mareil et/ou les membres du Collectif TAMA, par exemple dans le cerisier, en rond autour d'un arbre, le long du grillage du chemin...

L'association se donne le droit à tout moment de retirer les réalisations qui se détérioreront ou bien si elle juge que la présence des oeuvres n'est plus appropriée.

5- Les oeuvres seront photographiées une fois installées dans le jardin et les photos pourront être affichées dans le village ou sur internet.

Concours :

Quatre prix seront remis le jour de la fête des jardins organisée par l'association (date encore non définie)

1/ l'oeuvre la plus poétique

2/ l'oeuvre la plus écolo

3/ l'oeuvre la plus esthétique

4/ l'oeuvre la plus inattendue

Planche d'inspirations :

